

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le six décembre, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU (arrivée à 20h27), Mme Servane GESRET, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR.

POUVOIRS : Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à Mme Natacha CARRO
M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

Absents : M. Thierry LEBOUCHER, M. Pierre AUVRET, Mme Julie POUPART

Secrétaire de séance : M. Denis KEURMEUR

Date de la convocation et d'affichage : 6 décembre 2024

Objet de la Délibération
n°2024-0115

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	17

- FINANCES :

- DELIBERATION POUR LES DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DETR/DSIL 2025 :

- REHABILITATION DES PONTS RUE DU «BOURGNEUF», RUE DU «BOUT DE LA VILLE», RUE DE LA «TRIBALLE »

M. le Maire rappelle le contexte : à la suite du diagnostic des ponts réalisé par le CEREMA, dans le cadre du Programme national des Ponts, 3 ponts communaux nécessitent une réhabilitation urgente pour des raisons de sécurité. Le conseil Municipal a décidé en juillet 2024 de confier la maîtrise d'œuvre de ces travaux au cabinet CETIA.

Le Conseil Municipal valide le projet de réhabilitation des ponts communaux présenté par le cabinet CETIA pour un montant de travaux de 98 800 € HT.

Ce projet étant nécessaire pour la sécurité des ponts communaux, M. le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat, en demandant la subvention pour la réhabilitation des ponts communaux et la DETR et/ou DSIL.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter l'Etat pour une demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et pour une demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sur ce dossier et approuve le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
		DETR/DSIL 2025	25 099 €
Montant des travaux :	98 800 €	PNP TRAVAUX 60 %	75 299 €
		Pont rue du Bout de la Ville : 49 312 €	
		Pont rue du Bourgneuf : 21 907 €	
		Pont rue de la Triballe : 4 080 €	
Honoraires :	26 700 €		
		Commune	25 102 €
Total :	125 500 €	Total :	125 500 €

Le secrétaire de séance, M. Denis KEURMEUR

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN



Mairie de Jugon-les-Lacs
23 rue de Penthievre – 22270 JUGON-LES-LACS
02.96.31.61.62 – mairie@jugonleslacs.bzh